



**PAR COURRIEL**

[REDACTED]

Montréal, le 22 avril 2016

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2016-053D**

[REDACTED]

Nous faisons suite à votre demande, reçue à nos bureaux, par courriel, le 2 avril dernier, et telle que formulée, vous désirez obtenir ce qui suit:

*« Je souhaiterais avoir les informations suivantes à propos de "le membre autorise la SAQ à communiquer certains renseignements personnels à ses fournisseurs et partenaires autorisés"*

*1-quels sont les renseignements personnels qui sont, peuvent être ou pourraient être transmis ("certains" n'est clairement pas indicatif)*

*2-quels sont les fournisseurs qui sont susceptibles de recevoir des renseignements personnels, alternativement, ou peut-on en trouver la liste?*

*3-comment est-il possible à un usager de carte Inspire de connaître la liste des fournisseurs de la SAQ qui ont reçu ses renseignements personnels?*

*4-quels sont les partenaires autorisés qui sont susceptibles de recevoir des renseignements personnels, ou alternativement, y a t'il une liste maintenue sur le web?*

*5-comment est-il possible à un usager de carte Inspire de connaître la liste des partenaires autorisés de la SAQ qui ont reçu ses renseignements personnels?»*

D'abord, nous désirons vous aviser que la *Politique de confidentialité* de la Société des alcools du Québec (ci-après « la SAQ ») est présente sur son site Web et nous en joignons une copie en annexe. Vous comprendrez que cette politique répond aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « la Loi »).

... /

Par ailleurs, en réponse aux points 1 à 5 de votre demande, nous vous informons que la SAQ transmet uniquement à trois fournisseurs/partenaires que les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats ou du partenariat. En effet, dans le cadre des activités liés au programme *SAQ Inspire*, seuls Cossette Communications, Comarch et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ci-après « l'ITHQ ») reçoivent des informations de la SAQ soit pour comptabiliser le pointage lié aux transactions ou pour transmettre, par courriel, les offres et promotions aux clients ayant adhéré au programme ou pour offrir des ateliers de formation à ces clients, le tout conformément à sa *Politique de la confidentialité* ainsi qu'aux *modalités et conditions* du programme *SAQ Inspire* (voir copie en annexe). De plus la *Politique de confidentialité* énumère les renseignements personnels pouvant être transmis à ses fournisseurs/partenaires.

Vous devez également savoir que la SAQ n'entend pas communiquer des informations sur ses clients, à d'autres tiers, sans que ceux-ci n'y consentent expressément ou si la Loi l'y oblige.

Par ailleurs, vous comprendrez qu'en vertu de la Loi, la SAQ doit maintenir à jour un registre de communications ainsi que les fichiers de renseignements personnels dans lesquels se retrouvent également les réponses à vos questions 1 à 5. Ces deux documents se retrouvent sur le site web de la SAQ, le tout conformément à la Loi (nous joignons copies de ces documents).

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]  
Suzanne Paquin